

# AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

## Troisième concours

Epreuve du mercredi 12 octobre 2022

## SUJET

Epreuve : Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

---

### **CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.
- Les problèmes/questions peuvent être traité(e)s dans l'ordre qui vous convient à condition d'en indiquer le numéro sur la copie.

**QUESTION 1 (à l'aide des documents 1 et 1 Bis, sur 7 points) :**

- a) Quelles évolutions majeures sont survenues dans le métier ? (2 points)
- b) Quelle est l'utilité de la « Charte ATSEM – Enseignant » présentée dans le document 1 Bis ? (1 point)
- c) Quels sont les membres de la communauté éducative ? Quel est l'intérêt pour l'ATSEM d'en faire partie ? (2 points)
- d) Quels sont les points d'organisation à discuter avec l'enseignant en début d'année, pour que votre collaboration soit efficace ? (2 points)

**QUESTION 2 (à l'aide du document 2, sur 3,5 points) :**

- a) Y-a-t-il une responsabilité partagée entre l'enseignant et l'ATSEM sur ce temps de sieste ? Quel est le rôle de l'ATSEM ? (1,5 point).
- b) Que pouvez-vous mettre en œuvre pour assurer la bonne installation et l'endormissement des enfants à la sieste ? (2 points).

**QUESTION 3 (à l'aide du document 3, sur 3,5 points) :**

- a) Quels sont les objectifs et le contenu d'un PAI ? (2 points).
- b) Dans votre fonction d'ATSEM, quelles sont vos responsabilités pour l'application du PAI ? (1,5 point).

**QUESTION 4 (sur 6 points) :**

Vous exercez dans une classe de moyenne section. L'enseignant propose aux élèves une activité motrice dans la salle polyvalente. A l'aide du DOCUMENT 4, de l'image ci-dessous et de vos connaissances :



- a) Vous énumérez et expliquez les missions qui incombent à l'ATSEM avant, pendant et après l'activité motrice proposée par l'enseignant (3 points)
- b) Vous expliquez quelle aide vous allez pouvoir apporter aux enfants et ce à quoi vous devez veiller au cours de l'activité (1,5 point)
- c) Indiquez toutes les capacités pouvant être développées chez l'enfant par ce genre d'activité proposée ? (1,5 point)

Source : *Lumière sur les Atsem, ces actrices de l'ombre des écoles maternelles* (theconversation.com)

## Lumière sur les Atsem, ces actrices de l'ombre des écoles maternelles

Fabienne Montmasson Michel, Maîtresse de conférence en sociologie à l'Université de Poitiers, nous parle ce dimanche d'un métier essentiel des écoles maternelles, celui d'Atsem.

La rentrée scolaire est un rituel bien institué qui véhicule son lot d'images et de personnages emblématiques : les salles de classe impeccables, les cours d'école pimpantes, les enfants avec leurs sacs d'école tout neufs sur le dos, et beaucoup d'émotions du côté des parents et des enseignants.

Il est pourtant un personnage dont on parle peu alors qu'il est central dans la vie des écoles maternelles, et fortement mis à contribution pour la mise en œuvre de la rentrée en maternelle : l'Atsem, ou agente territoriale spécialisée des écoles maternelles – le féminin s'imposant pour [ces emplois à 99 % occupés par des femmes](#). Longtemps invisibles, car très dominées dans l'espace social de l'école, les Atsem entrent petit à petit dans la lumière, dessinant un groupe professionnel féminin en voie de reconnaissance, mais toujours en position de faiblesse dans les rapports sociaux au travail. En quoi consiste donc leur métier, et à quelles tensions est-il soumis aujourd'hui ?

### Vers un rôle éducatif

La présence d'une « femme de service » apparaît dès 1838 dans la législation sur la salle d'asile. Cette institution philanthropique [a précédé l'école maternelle](#) instituée par les lois scolaires des années 1880, dites lois Ferry. La femme de service doit balayer, aérer, allumer le poêle le matin (et donc arriver une heure avant). Mais dès le XIX<sup>e</sup> siècle, [comme l'a montré Henri Petit](#), dans des établissements où les enfants sont nombreux et où l'encadrement est faible, on lui confie des tâches qui la rapprochent des enfants. Elles vont les garder (en fin de journée, les jours fériés, quand la directrice est occupée, etc.), puis, progressivement, se charger des soins corporels.

Dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, l'école maternelle se massifie et se transforme. L'introduction d'un abondant matériel pédagogique dans les classes rend nécessaires de nouvelles tâches d'entretien (nettoyage, préparation, rangement). Celles-ci sont attribuées aux femmes de service. Leur statut d'emploi évolue vers celui de fonctionnaires territoriales, dans le sillage des lois de décentralisation : elles deviennent Asem (agentes spécialisées des écoles maternelles) avec [l'arrêté du 27 avril 1971 sur les emplois communaux](#), puis Atsem (t pour territorial) avec le [décret du 28 août 1992](#) qui va cadrer et définir officiellement leur métier pendant vingt-six ans.

Dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, l'école maternelle devient une étape [propédeutique](#) (préparatoire) à l'école élémentaire, et le [langage y devient une priorité](#). Les enseignements se densifient et des activités en petits groupes très exigeantes sur le plan langagier et cognitif sont prescrites aux enseignant·e·s (conversations, phonologie, jeux mathématiques, etc.). Les Atsem entrent alors progressivement dans les classes : [on leur confie](#) l'installation puis, petit à petit, l'animation d'activités manuelles puis d'« ateliers de graphisme ».

### Des enjeux de reconnaissance

Cette évolution vers un métier de plus en plus éducatif est emblématique d'un processus décrit en [sociologie du travail par Everett Hughes](#) qui étudia les infirmières hospitalières aux États-Unis dans les années 1950. Une division du travail socialement hiérarchisée s'établit entre différents métiers plus ou moins prestigieux (soin vs médecine ; entretien et hygiène vs pédagogie et enseignement).

Elle se recompose au fur et à mesure que les métiers évoluent avec l'augmentation des connaissances et la reconfiguration des attentes sociales. Ainsi, les travailleurs subalternes se voient confier des tâches autrefois réservées aux métiers plus prestigieux qu'ils côtoient : tout comme les infirmières hospitalières des années 1950-60 aux États-Unis accèdent à des tâches techniques préalablement réalisées par les médecins, les femmes de service accèdent à des tâches éducatives au fur et à mesure que l'école maternelle et le métier d'enseignant·e en maternelle évoluent.

Les femmes de service accèdent à des tâches éducatives au fur et à mesure que l'école maternelle et le métier d'enseignant·e en maternelle évoluent. [Shutterstock](#) C'est un premier ressort de la visibilité des Atsem : elles sont désormais reconnues comme personnel éducatif de l'école maternelle. Néanmoins, cette reconnaissance n'efface pas leur domination dans les rapports sociaux au travail et vis-à-vis de l'emploi. Tout d'abord, leur place dans l'école maternelle se décline de manière hétérogène selon les territoires : si [certaines enquêtes](#) montrent qu'un binôme enseignant·e-Atsem associé à leur forte présence dans la classe et à la reconnaissance de leurs compétences éducatives semble la norme, [d'autres montrent](#) qu'ailleurs toutes les classes maternelles ne sont pas dotées d'une Atsem et que leur place reste plus proche du pôle du nettoyage et de la surveillance que du pôle pédagogique.

De fait, la [porosité de leur statut](#) avec celui des agent·e·s d'entretien et de restauration est forte, d'autant qu'elles entrent souvent dans le métier par ces emplois et qu'une bonne partie d'entre elles conservent le statut

d'agente de service alors qu'elles font fonction d'Atsem. Cela a des conséquences sur leur stabilité d'emploi, leurs rémunérations et leurs carrières et les rend vulnérables vis-à-vis de leur employeur : « retourner faire du ménage » (et seulement ça) est une menace qui pèse lourd sur une partie d'entre elles.

### **Problèmes de pénibilité**

De plus, l'évolution de leurs missions vers des tâches éducatives et même proprement pédagogiques n'a pas pour autant fait disparaître leurs tâches historiques d'entretien des locaux, des matériels et d'hygiène des enfants (une mise à contribution exacerbée par la crise sanitaire), alors même que leurs prérogatives s'étendent à présent à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, aux animations périscolaires et même aux accueils de loisirs.

L'accès aux missions éducatives se paye donc au prix d'une extension impressionnante de leurs tâches, comme le montre l'article 1 du [décret du 1<sup>er</sup> mars 2018](#) qui cadre et définit désormais leur travail : « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

[...] Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants. »

Ce phénomène est au principe d'un autre ressort de leur visibilité : les Atsem se rendent visibles [pour revendiquer](#) d'une part la reconnaissance symbolique à laquelle elles estiment avoir droit au regard du travail qu'elles réalisent et d'autre part l'amélioration de leurs conditions de travail eu égard à la charge et à la pénibilité de ce travail (périodes et durées de travail, multiplicité et polyvalence des tâches, pénibilité spécifique du travail auprès des jeunes enfants).

Source : Extraits de la charte de collaboration ATSEM ENSEIGNANT élaborée par la ville de Caen et la direction des services départementaux de l'éducation nationale du calvados.

## L'ESPRIT DE LA CHARTE

L'école maternelle représente la particularité d'associer des professeurs des écoles et des personnels municipaux sur le temps scolaire.

Avec l'évolution de ces deux différents métiers, de nouveaux principes de collaboration voient le jour au sien de la classe et nécessitent des ajustements pour un meilleur travail en équipe auprès des enfants. Tout en mettant en valeur cette collaboration, les textes institutionnels ne précisent pas sa mise en œuvre.

### **Le binôme ATSEM-professeur des écoles au quotidien, un partenariat à construire**

Les ATSEM et professeurs des écoles œuvrent ensemble dans une dynamique commune et partagée sur un socle commun de compétences au service des enfants.

### **Des enjeux prioritaires : la communication et la concertation**

Afin de consolider le partenariat ATSEM/enseignant, il apparaît essentiel que le rôle et l'action des ATSEM et des enseignants soient précisés. Ils doivent ainsi trouver des temps de concertation entre professionnels, développer leur connaissance des partenaires, respecter le rôle de chacun dans la communication avec les parents, favoriser la collaboration entre le référent, le directeur et l'équipe éducative, partager les enjeux de la maternelle, coordonner leurs interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

## **1. Anticiper des temps de concertation réguliers**

### Identifier des temps en dehors de la présence des enfants :

Privilégier la journée de prérentrée pour mettre en place des temps communs de concertation et de présentation du fonctionnement et des projets d'école : directeur d'école/enseignants/ATSEM et directeur d'école/référent école. Il est préconisé de fixer une journée de prérentrée d'une durée de 9 heures pendant laquelle seront abordés l'organisation et la répartition des tâches, les projets de l'école, le planning des ATSEM ainsi qu'une information sur les PAI.

### Temps de concertation hebdomadaire :

Prévoir dans l'annualisation du temps de travail une demi-heure de concertation hebdomadaire. Ajustements et échanges si nécessaire le mardi soir ou le jeudi matin à la place de l'entretien de la classe, celui-ci pouvant être fait le mercredi. Libérer l'ATSEM de ses missions d'entretien 5 à 10 minutes avant l'accueil des enfants afin de renforcer les temps d'échange.

## **2. Favoriser la création d'outils de communication**

Nécessité de développer des outils permettant d'identifier l'emploi du temps journalier et les attentes de l'enseignant.

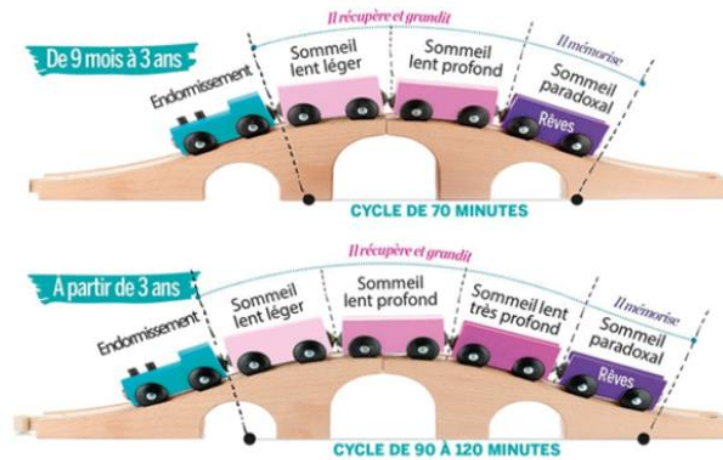
## **3. Planifier en début d'année l'organisation du travail de l'ATSEM sur le temps scolaire (tâches, répartition...)**

Il apparaît important que le directeur établisse un planning de travail de l'ATSEM sur le temps scolaire en lien avec l'enseignant et l'ATSEM.

## **4. Informer l'ATSEM le plus en amont possible**

De façon générale, il est souhaitable que les ATSEM puissent bénéficier le plus en amont possible d'informations sur le projet d'école, les projets de classe, les sorties et fêtes scolaires, les incidents et événements particuliers ainsi que tout sujet concernant le fonctionnement de la classe et de l'école sur les différents temps.

## LE TEMPS DE SIESTE



Chez l'enfant de 3 à 6 ans, le sommeil est composé de cinq cycles : l'endormissement, le sommeil lent léger, le sommeil lent profond, le sommeil lent très profond et le sommeil paradoxal. Chaque cycle a une durée d'environ 90 à 120 minutes.

Le sommeil est un des besoins physiologiques fondamentaux de l'enfant, il participe à la maturation du cerveau et à l'organisation des apprentissages :

- Il permet de récupérer de la fatigue physique et nerveuse,
- Il répare les cellules et tissus usés et permet le développement des circuits nerveux,
- Il produit l'hormone de croissance et la prolactine qui stimule le système immunitaire,
- Il favorise la mémorisation et l'organisation des informations acquises et l'intégration des émotions de la journée.

Le sieste est proposée en petite et parfois en moyenne section en fonction du nombre d'enfants et des locaux.

Si l'école ne dispose pas d'un dortoir ; l'ATSEM installera tous les jours le coin sommeil (tapis, matelas, draps, coussins, couvertures) dans un espace dédié ou dans une partie de la classe selon un plan bien précis établi au préalable car les enfants ayant besoin de repères et de sécurité, ils devront toujours être installé à la même place. Le lieu doit être accueillant et sécurisant, à une température adaptée (entre 19 et 20°), une ambiance sonore calme et une luminosité atténuée pour favoriser l'endormissement.

En fonction des habitudes de l'école, la sieste sera proposée juste après le repas ou après un temps de récréation.

L'ATSEM emmène les enfants aux toilettes, puis au lavage de mains et veille pour leur confort à ce qu'ils se déshabillent et enlèvent leurs chaussures avec son aide si besoin. Ensuite, il les accompagne au coin repos ; les aide à s'installer en leur parlant doucement, en les rassurant et en restant auprès de ceux qui sont inquiets ou ont du mal à s'endormir.

Les enfants récupèrent leurs doudous ou retrouvent ceux-ci déjà installés sur leur couchette.

Un fond sonore musical ou de chants d'oiseaux ou de bruits de forêt, peut aussi aider à l'endormissement.

C'est l'enseignant qui a la responsabilité de la sieste ; pendant ce temps, suivant les fiches de poste, les ATSEM déjeunent, ont des tâches d'entretien ou restent avec l'enseignant. Si celui-ci reste en classe auprès des enfants de petite section qui ne dorment pas ou des élèves des classes de moyenne et grande section (dans le cadre du décroisement établi par l'équipe pédagogique de l'école), les ATSEM peuvent assurer la surveillance de la sieste, toujours sous la responsabilité de l'enseignant.

Le lever échelonné des enfants est un temps calme où chaque enfant se réveille à son rythme ; l'ATSEM emmène les enfants au fur et à mesure aux toilettes, au lavage des mains puis les aide à se rhabiller. L'ATSEM aère la pièce si possible, change les draps si besoin et remet le dortoir en ordre, range les doudous ou demande aux enfants de le faire.

Source : [www.ih2ef.gouv.fr](http://www.ih2ef.gouv.fr)

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est une modalité de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La rédaction d'un PAI est enclenchée dès que la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).

### L'élaboration du document PAI

Le PAI est un document écrit qui formalise les aménagements prescrits par le médecin pour la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire. Les démarches concernant ces aménagements sont engagées à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement, mais toujours avec l'accord de la famille.

Le médecin scolaire associé à l'infirmier scolaire et/ou le médecin traitant rencontrent l'élève et sa famille afin de définir les besoins. À partir des informations recueillies, le médecin scolaire détermine les aménagements susceptibles d'être mis en place.

Ces préconisations sont consignées dans le PAI, rédigé et mis en œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement. Cette rédaction est le résultat de la concertation entre toutes les personnes concernées : l'enfant lui-même, sa famille, le (ou les) professionnel(s) de santé qui suivent l'enfant (infirmier, médecin, etc.). Le document peut être établi pour une période allant de quelques jours à une année scolaire. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre avec ou sans réactualisation.

Le chef d'établissement peut associer et solliciter, pour cette rédaction du PAI, l'équipe éducative et à minima le professeur principal et le conseiller principal d'éducation. Chacun est tenu de garder une totale discrétion sur les informations échangées.

### L'exécution des aménagements prévus dans le PAI

Le chef d'établissement recherche et mobilise tous les moyens mis à sa disposition pour exécuter et faire exécuter les éléments prévus au PAI.

Les aménagements s'appliquent en tous lieux d'accueil fréquentés par l'élève dans le cadre de sa scolarité et tous les temps de celle-ci :

- application de régimes alimentaires particuliers ;
- aménagement des conditions de prise de repas ;
- modification des horaires de l'emploi du temps (le plus souvent allègement) ;
- dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'élève et les activités de substitution proposées ;
- dispositions particulières à prendre entre le temps scolaire et les temps périscolaires ou extrascolaires ;
- aménagements et attentions lors des voyages et sorties scolaires.

Le PAI indique, selon la nature des difficultés médicales, les gestes et procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence.

### La communication du PAI

L'existence des aménagements et précautions mis en place doit être connue des membres de la communauté éducative et des partenaires concernés par la scolarité de l'élève.

Cependant le respect du secret médical qui s'impose aux médecins et aux infirmiers empêche la communication des motifs qui ont conduits à la rédaction du PAI. Aussi, si certains aspects médicaux sont évoqués, ce doit être avec l'accord des familles et sous contrôle du personnel médical.

Un exemplaire du PAI format papier est conservé à l'infirmierie et une liste des élèves concernés est tenue à jour et communiquée par l'infirmier(e) à l'équipe de direction.

## Comment préparer une séance de parcours de motricité en maternelle ?

Développer les compétences physiques, cognitives et langagières des élèves : voici les enjeux de l'école maternelle. Le **parcours de motricité en maternelle** y contribue, en renforçant le développement psychomoteur des enfants. Dans cet article, découvrez des pistes pour préparer et gérer une séance de sport en cycle 1.

### Intégrer les instructions officielles dans la préparation du parcours de motricité



«

« Les activités physiques favorisent le développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. » - [programmes de l'école maternelle](#). Au travers des différentes séances, les élèves :

- explorent leurs possibilités physiques ;
- développent leurs habiletés motrices et leur équilibre ;
- apprennent à se situer dans l'espace et dans le temps ;
- appréhendent l'image de leur propre corps.

### Les objectifs de l'activité physique en maternelle

Le domaine d'apprentissage « agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique » propose de travailler les compétences suivantes :

- adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés ;
- se repérer et se déplacer dans l'espace ;
- décrire ou représenter un parcours simple.

Les objectifs des séquences de motricité se déclinent comme suit :

- diversifier l'usage des parcours de motricité présents dans l'école ;
- inciter les élèves à coopérer et à s'engager dans l'action ;
- s'appuyer sur le langage pour ancrer les apprentissages.

### Les compétences attendues en fonction du niveau de la classe

- TPS/PS :
  - découvrir différents aménagements et différents engins ;
  - se déplacer en mettant en œuvre une motricité inhabituelle ;
  - y prendre plaisir et découvrir ses propres possibles.
- MS :
  - explorer des actions motrices variées de plus en plus maîtrisées ;
  - affiner ses réponses.
- GS :
  - ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ;
  - se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés.

### Comprendre les fondamentaux du dispositif de motricité en cycle 1

Qu'est-ce qu'un parcours de motricité ?



Un parcours de motricité est constitué d'un enchaînement de matériel et d'installations sportives. Il permet aux élèves d'explorer leurs habiletés physiques et d'expérimenter la prise de risque. En circulant sur le parcours, ils sollicitent leurs compétences motrices, cognitives et sensorielles. Moment de découverte, d'exploration de l'espace et de langage, la séquence de motricité se décompose en 3 phases :

- exploration ;
- structuration ;
- réinvestissement.

Quelles sont les différentes formes de parcours de grande motricité ?

Linéaire ou circulaire, il est conçu pour limiter les files d'attente et les bousculades. Les dispositifs matériels se succèdent. L'espace comporte différentes entrées, matérialisées par un code couleur. Il est également possible de disposer 2 ou 3 circuits en parallèle, avec des dominantes différentes. Le parcours prendra des formes variées :

- en étoile, autour d'un point de départ central ;
- en ateliers ou îlots ;
- en grand circuit.



## Quels éléments composent ces installations ?

Le parcours est constitué :

- D'éléments fixes : poutres, bancs, modules, échelles, cage, etc.
- De matériel mobile servant d'obstacles : haies, lattes, caissettes, briques, etc.
- D'objets repères : cordes, plots, flèches, etc.
- De codes couleurs facilitant la gestion et le repérage.

## Quelles actions motrices sont expérimentées ?

Divers modes d'habiletés se travaillent lors des séances de motricité. Par exemple :

- Se déplacer : courir, ramper, grimper, rouler, sauter, glisser, etc.
- S'équilibrer.
- Agir sur un élément : pousser, tirer, etc.
- Échanger : lancer, recevoir, etc.

## Inclure les fondamentaux dans votre séance de motricité en maternelle

Veiller à la sécurité des élèves

Choisir du matériel aux normes

- pas d'objets saillants ;
- pas de risque de coincement de tête ou de doigts ;
- résistance à une utilisation intensive ;
- pas de matériau inflammable ou de produit chimique, etc.

Prévenir le risque de chute ou de mauvais mouvement

Disposez des tapis de mousse autour des agrès en hauteur ou comportant un risque de chute. Prévoir la présence d'un adulte (enseignant, ATSEM ou parents) au niveau des ateliers présentant un danger.

Impliquer les élèves dans le rappel des consignes

Lors du lancement de la séance, demandez à la classe de rappeler les règles de sécurité :



- respecter le sens du parcours ;
- attendre son tour ;
- ne pas bousculer ses camarades, etc.

## Intégrer la séance dans une séquence de motricité sur une période donnée

Le dispositif de motricité restera en place durant plusieurs semaines. Il évoluera dans le temps. Voici par exemple, quelques variations à mettre en place sur un [parcours de motricité en grande section](#) :

- modifier la hauteur des éléments à franchir ;
- faire le parcours à l'envers ;
- tourner sur soi-même à certains endroits ;
- transporter des objets vers un coffre disposé à l'arrivée ;
- ajouter des obstacles sur l'itinéraire, etc.

## Définir le matériel en fonction des réponses motrices attendues

En fonction du stock de votre école, listez les éléments nécessaires selon les compétences travaillées. Voici des exemples de matériel associées à des verbes d'action :

- Grimper :
  - sur un bloc en mousse ;
  - à l'échelle, etc.
- Ramper :
  - sous une arche ;
  - dans un tunnel, etc.
- Glisser :
  - sur un banc ;
  - sur un toboggan, etc.

- Sauter :
  - sur un trampoline ;
  - au-dessus d'un obstacle ;
  - dans des cerceaux, etc.

## Gérer une séance de parcours de motricité en maternelle

### Construire un imaginaire autour du circuit de motricité en maternelle



Pour plus d'engagement de la part des élèves, construisez une histoire liée au parcours. À chaque étape, associez un motif pour avancer. Par exemple, sur le thème des aventuriers pour un [parcours de motricité en moyenne section](#) :

- traverser la rivière aux crocodiles (en marchant sur des briques) ;
- passer le pont magique (banc) ;
- circuler dans la forêt enchantée (entre des plots) ;
- gravir la montagne (accumulation de blocs de mousse) ;
- franchir le barrage (plinth) ;
- nager dans l'océan (tapis au sol), etc.

### Décomposer la séance en 4 temps

Les consignes

Pour un [parcours de motricité en petite section](#), favorisez les jeux d'exploration. La mise en mots s'effectuera au moment de l'action. Pour les MS/GS, la passation de consigne précédera l'atelier. Demandez aux élèves de décrire le parcours, ainsi que les différents mouvements associés à chaque partie.

Le temps d'activité

Les élèves doivent être en action le plus longtemps possible. Selon le niveau, constituez des groupes de couleurs à l'aide de dossards et de repères au niveau de chaque atelier. Et organisez une rotation toutes les 10 minutes environ.

L'étayage

L'enseignant veille à la sécurité durant toute la séance. Il rassure et encourage ceux qui n'osent pas et ajuste le matériel le cas échéant. Il apporte le vocabulaire pour décrire les situations et verbalise l'expérience vécue.

Le retour au calme

À l'issue de la séance, les élèves rangent le matériel en kit. Puis, ils s'assoient ou s'allongent 5 minutes. Une musique douce servira de ritualisation du moment.

### Réinvestir le vécu lors d'une séance de langage

Après autorisation des parents, prendre des photographies des séances. Lors d'ateliers de langage, à l'oral ou en dictée à l'adulte :

- relater les activités ;
- remettre dans l'ordre les images ;
- nommer le matériel et l'action, etc.

Vous adapterez ces propositions au niveau de vos élèves et à la période de l'année. À chaque séance, privilégiez la sécurité et la mise en activité de l'enfant. Le parcours de motricité en maternelle développe les capacités de chacun tout en renforçant la confiance en soi. Il regorge également de situations langagières riches et ancrées dans le vécu. À exploiter sans compter dans votre classe !